

Des solutions de paiement sur lesquelles vous pouvez compter



1,59 %
sur les dépôts électroniques
de crédit Visa*

Programme de tarification privilégiée de Services aux commerçants TD¹ destiné aux membres de la **CHAMBRE DE COMMERCE**.

Caractéristiques et avantages

- Déposez vos fonds dans le compte bancaire de votre choix
- Gagnez du temps, économisez de l'argent et réduisez la paperasserie en envoyant vos dépôts directement dans un compte d'entreprise de TD Canada Trust
- Ne payez aucuns frais de demande
- Obtenez de l'aide par téléphone, à toute heure, tous les jours
- Obtenez du soutien technique sur place en moins de quatre heures²
- Traitez vos opérations au moyen de terminaux de point de vente sécuritaires
- Traitez les opérations par carte American Express^{MD2}
- Fidélisez votre clientèle grâce à des programmes de cartes-cadeaux
- Gagnez du temps en traitant des opérations par l'intermédiaire d'Internet
- Gérez votre entreprise efficacement grâce aux rapports en ligne
- Ayez accès à une équipe de vente expérimentée pour vous aider à combler vos besoins en matière de traitement des paiements
- Obtenez sans frais une analyse comparative des coûts afin de vous assurer que vous bénéficiez du meilleur rapport qualité-prix à l'égard de vos services de traitement



0,069 \$
sur les dépôts électroniques
de Paiement direct Interac^{MD}



1,64 %
sur les dépôts électroniques
de crédit MasterCard^{MD1}

Pour en savoir plus ou pour présenter une demande, communiquez avec David Sample par téléphone au 555-555-5555, ou par courriel à l'adresse emailsample@td.com

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA
THE CANADIAN CHAMBER OF COMMERCE



Services aux Commerçants

¹ Sous réserve des modalités et de l'approbation par Services aux commerçants TD de la demande de traitement de cartes. Les taux s'appliquent aux opérations par carte en dollars canadiens SEULEMENT. Des frais plus élevés s'appliqueront si la carte n'est pas présentée (qu'elle n'est pas glissée dans le terminal) ou pour certains types d'opérations avec la carte. Toutes les opérations doivent être traitées à l'aide d'un terminal de Services aux commerçants TD ou d'une solution de traitement de paiement. Les frais standards de Services aux commerçants TD sont applicables. Une preuve d'adhésion à la Chambre de commerce est requise par Services aux commerçants TD. Les prix indiqués n'incluent pas les taxes applicables. Les frais, les taux et l'offre entrent en vigueur le 1^{er} février 2011 et peuvent changer sans préavis. L'offre peut être modifiée, retirée ou prolongée en tout temps. ² Offert dans la plupart des grands centres (sauf le jour de Noël et le jour de l'An) si Services aux commerçants TD reçoit l'appel avant 16 h (heure de l'Est) en semaine, et avant 14 h (heure de l'Est) la fin de semaine. ^{MD} Marque de commerce d'Interac Inc. TD Canada Trust est un utilisateur autorisé de la marque. ^{MD1} MasterCard est une marque de commerce déposée de MasterCard International Incorporated. ^{MD2} Marque de commerce d'American Express Company.